

Vicq sur Mer

17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

A2025-011

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code de la famille et de l'action sociale, et notamment l'article 138,

Vu le décret n°562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11,

Vu la délibération n°D2021/09/056 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales.

Vu la délibération n°D2025-02-013 portant élections des membres élus au sein dudit conseil d'administration

Considérant que le conseil d'administration du centre communal d'actions sociales présidé par le maire, est composé à nombre égal de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par arrêté municipal parmi des personnes non membres du conseil municipal

Considérant les propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées, par l'association de personnes handicapées et par l'union départemental des associations familiales du département de la Manche

Il y a pour le maire de procéder à la désignation des membres du CCAS ne faisant pas partie du conseil municipal,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales de Vicq sur Mer :

- **Madame Blandine DISS** domiciliée 19 rue de Vrasville, 50330 Vicq sur Mer, agissant en qualité de représentante des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions du département de la Manche
- **Madame Patricia LECLERC** domiciliée 11 impasse de la Saline 50330 Vicq sur Mer, agissant en qualité de déléguée de l'union départementale des associations familiales du département de la Manche
- **Madame Geneviève AUGÉARD** domiciliée 51 rue de la mer 50330 Vicq sur Mer, agissant en qualité de représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département de la Manche
- **Madame Elodie VOISIN** domiciliée 29 rue Saint-Marcouf 50330 Vicq sur Mer, agissant en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département de la Manche

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes intéressées et dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de la Manche

Fait à Vicq sur Mer, le 26 février 2025

Le Maire
Dominique HAUCHECORNE

